

Programme des Zones Arides

DOSSIER

FONDS INTERNATIONAL POUR
LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE:
Programme Spécial pour les
pays sub-sahariens d'Afrique
affectés par la sécheresse et
la désertification

Description des projets et des
programmes du Programme Spécial
présentés au Conseil
d'Administration du FIDA en 1988

IIED

INTERNATIONAL
INSTITUTE FOR
ENVIRONMENT AND
DEVELOPMENT

Document No.6
Fevrier 1989

* Ce document a été publié sous forme d'annexe I au Rapport d'avancement sur le Programme Spécial du FIDA, présenté à la réunion du Conseil d'Administration à Rome, Janvier 1989 (doc. GC 12/L.7).

DESCRIPTION DES PROJETS ET PROGRAMMES SPECIAUX PRESENTES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 1988

Un total de cinq projets et programmes destinés à la Guinée, au Lesotho, au Mali, au Sénégal et au Soudan ont été présentés au Conseil d'administration en 1988. Chacun d'entre eux est récapitulé ci-dessous.

(i) Guinée : Projet de réhabilitation agricole de Fouta Djallon (Document EB 88/34/R.38/Rév. I)

A la suite des changements politiques d'ordre majeur qui se sont produits en 1984, le Gouvernement de Guinée a adopté de nouvelles orientations politiques en mettant plus particulièrement l'accent sur la réhabilitation et le développement agricoles des petites propriétés. Le projet sur six ans initié par l'UEAD pour appuyer ces initiatives a pour objectif d'augmenter la production et la sécurité alimentaires des familles, d'améliorer et de protéger l'environnement, ainsi que de créer un système de production permanent et soutenable pour les petits propriétaires dans une région fragile d'un point de vue écologique et enclin aux sécheresses. Cette région constitue en outre le bassin hydrographique de grandes rivières du Sahel et est donc d'une importance vitale pour la Guinée et les pays avoisinants. Le projet sera mis en oeuvre à Fouta Djallon, une des régions les plus pauvres de Guinée qui subit actuellement une procédure accélérée d'appauvrissement due à la rotation des cultures qui accélère l'érosion des pentes et, combinée aux fortes pressions démographiques, mène à une pénurie des terres cultivables et à un accroissement de l'inefficacité des techniques traditionnelles. Pour enrayer la pauvreté croissante et la dégradation de l'environnement, ce projet encouragera des mesures de conservation des sols et des eaux, tout en introduisant des pratiques agricoles destinées à faciliter la réhabilitation de la capacité productive des sols, inverser la tendance au déclin de la production et revitaliser l'agriculture en petites parcelles. Les activités de projet seront basées sur les organisations traditionnelles et autonomes de villages, ainsi que sur les modèles d'aide et de coopération mutuelles qui existent déjà. L'association de village constituera le centre d'activités et sera gérée par un comité de développement composé d'un comité de crédit et d'une équipe de techniciens de village. Elle bénéficiera de l'appui d'un réseau d'extension basé sur un système modifié de formation et de visite avec l'assistance de conseillers d'associations de villages. En temps voulu, le village proprement dit reprendra la gestion et l'exploitation des principales activités du projet. Les différents éléments de ce projet comprendront, entre autres, le développement de l'agriculture et du bétail, y compris la conservation des sols et la protection de l'environnement, l'amélioration de la santé chez les animaux, le développement de l'apiculture et des actions pilotes telles que le développement des terres alluviales, le crédit et l'établissement d'un fonds de développement de villages, des recherches adaptatives et appliquées, ainsi

que l'infrastructure rurale et la maintenance, y compris des routes d'accès et l'approvisionnement en eau des villages. Le projet consolidera les services régionaux du Ministère de l'Agriculture et de la Production Animale, réorganisera les services d'extension et, pour assurer un impact suivi, encouragera les associations et techniciens de villages par le biais d'un programme d'enseignement fonctionnel, de formation et de support. Environ un tiers des petites parcelles dans la région du projet seront exploitées par les femmes qui produisent la plupart des denrées alimentaires destinées à la consommation domestique. Surchargées de travail par leurs tâches traditionnelles, sans oublier le travail supplémentaire occasionné par l'émigration des hommes, les femmes de la région formeront un point de focalisation du projet qui leur garantira l'accès aux services et aux crédits nécessaires pour le traitement et la commercialisation, tout en encourageant leur participation aux associations de villages par l'intermédiaire du programme d'enseignement. Outre l'impact positif sur l'environnement, quelques 17 250 foyers dans 470 villages environ bénéficieront directement de la réhabilitation agricole et plus de 200 000 foyers du programme d'infrastructure rurale. Le coût total du projet, estimé à 19,1 millions de dollars U.S., sera financé par une bourse IFAD de 14,6 millions de dollars U.S. de la SRS, par 0,6 million de dollars U.S. des bénéficiaires et 3,9 millions de dollars U.S. de l'emprunteur. Des termes extrêmement favorables ont été approuvés par le conseil.

- (ii) Lesotho : Conservation des sols et des eaux et programme agro forestier (Document EB 88/34/R.39/Rév.2)

Le plus grave problème environnemental au Lesotho est celui des sols. En liant la conservation des sols et des eaux à la production agricole, ce programme ouvre une nouvelle perspective pour la mise en œuvre, avec succès, de pratiques de conservation au Lesotho. Basé sur l'hypothèse que les programmes de conservation ne sont efficaces que lorsqu'ils sont basés sur ce que la population rurale proprement dite est en mesure de faire au moyen de méthodes simples et de ressources limitées, ce programme sur sept ans initié par l'IFAD aidera les petits fermiers à entreprendre des mesures de conservation des eaux et des sols dans le cadre de leurs pratiques agricoles habituelles. Pour pouvoir être mis en œuvre dans les basses terres et collines du Lesotho, ce programme fournira l'assistance dont ont besoin les petits fermiers pour gérer, réhabiliter et conserver leurs ressources environnementales et augmenter la production de denrées alimentaires de base. L'amélioration de la production sera encouragée par un service d'extension réorganisé qui sera fourni avec le support de gestion, technique et logistique et qui encouragera une approche plus fortement tournée vers le groupe auquel il s'adresse. Un programme de recherches et de démonstrations agro-forestières sera entrepris dans le cadre de la stratégie visant à combattre le déficit biomasse. Le Ministère de l'Agriculture, des Coopératives et de la Commercialisation recevra l'assistance nécessaire dans le contrôle et la coordination des politiques pour faire le meilleur usage possible des contributions du gouvernement et des donateurs. Il apportera son soutien à une consultation annuelle des fermiers, du gouvernement et des donateurs sur les questions de conservation et d'environnement. Le principal bénéfice direct du programme sera une augmentation de la production de maïs et de sorgho. Au cours de la septième année du programme, on estime que 17 300 foyers retireront des

revenus sensiblement plus élevés de leur production. Certains des habitants sans terre recevront un revenu supplémentaire de leur travail dans la construction et de l'allocation des terres dans les ravins stabilisés. Les femmes, qui constituent les deux-tiers de la main-d'œuvre fermière, sont le principal groupe visé par ce programme. Quatre sous-groupes - foyers avec terres mais manquant de main-d'œuvre pour la cultiver, foyers possédant une parcelle plus petite que la moyenne, foyers gérés par la femme et foyers sans terres - représentent 110 000 des 130 000 foyers ruraux dans la zone du programme. Ils seront les bénéficiaires directs des activités du programme. Cependant, les 278 000 foyers de la population rurale de la région bénéficieront d'un service d'extension ayant reçu la formation nécessaire et fonctionnant correctement, du développement agro-forestier et d'une meilleure coordination des stratégies et des politiques de conservation. Le coût total du programme, estimé à 8,52 millions de dollars U.S., sera financé par une bourse IFAD de 7,73 millions de dollars U.S. de la SRS et d'une contribution de 0,79 million de dollars U.S. de la part de l'emprunteur. Des termes hautement favorables ont été approuvés par le conseil.

(iii) Mali : Programme de sécurité alimentaire et financière de Kidal
(Document EB 88/35/R.68/3(év.1))

Le cercle de Kidal est un des plus pauvres du Mali et sa population a souffert de manière tout à fait disproportionnée des sécheresses de 1973 et 1984. De nombreux habitants ont gagné les régions voisines et certains y restent encore, destitués. Ceux qui ont regagné le cercle sont extrêmement pauvres. Plus de 80% des foyers possèdent un nombre de têtes de bétail inférieur au minimum jugé suffisant pour fournir un moyen de subsistance adéquat dans une région pastorale. Et pourtant, Kidal possède le potentiel pour une exploitation pastorale équilibrée et un meilleur mode de vie chez les éleveurs par le biais d'une réhabilitation prudente de l'économie pastorale de Kel Adrar. Le prix à payer pour n'avoir pas profité de cette opportunité est élevé en termes d'avantages économiques perdus, de coûts économiques et sociaux suivis provoqués par la destitution des pâtres du Kidal et des risques de dégradation écologique si le Kidal continue à demeurer une zone ouverte, sans aucune forme de contrôle, à tous ceux qui ont réussi à accumuler du bétail. Ce programme sur cinq ans initié par l'IFAD cherche à (i) faciliter la réhabilitation et à développer l'économie de la région du Kidal tout en réduisant le risque d'effondrement économique au cours des futures sécheresses, (ii) faciliter le retour volontaire des pâtres destitués qui vivent actuellement dans des conditions précaires dans les régions voisines, en particulier au sud de l'Algérie, d'encourager des associations soutenables d'éleveurs à des fins d'autonomie et en tant que base de résistance aux futures sécheresses et (iii) améliorer la production agricole et de bétail ainsi que le revenu familial des plus pauvres, y compris les femmes. Pour atteindre ces objectifs, les composants du programme comprendront : (a) la consolidation du cadre institutionnel pour le développement local ; (b) la fourniture de crédits, infrastructures et contributions pour améliorer la production, la commercialisation et la sécurité alimentaire ; (c) l'introduction de nouvelles techniques pour conserver le sol et l'eau, ainsi que pour régénérer et gérer le pâturage ; (d) l'amélioration des infrastructures et l'introduction de programme de santé, de formation et d'enseignement fonctionnel et (e) l'entreprise des études et contrôles nécessaires pour définir les futures stratégies de développement à long

terme. Les bénéficiaires seront encouragés à participer à la fourniture des contributions, la gestion des fonctions de contrôle des eaux, la gestion des pâtures et l'évaluation des activités du programme, ainsi qu'à la planification de la contingence en cas de sécheresse. Le coût total du programme, estimé à 14,8 millions de dollars U.S., sera financé par une bourse de 0,85 million de dollars U.S. de la SRS, l'IsDB (Islamic Development Bank) (2,5 millions de dollars U.S.), l'UNICEF (United Nations Children's Fund) (0,4 million de dollars U.S.), le WFP (World Food Programme) (0,34 million de dollars U.S.), l'agence britannique ACORD (Agency for Cooperation and Research in Development) (0,25 million de livres sterling), l'emprunteur (0,16 million de dollars U.S.) et les bénéficiaires (0,15 million de dollars U.S.). Des termes hautement favorables ont été approuvés par le conseil.

- (iv) Sénégal : Projet de développement agro-forestier
(Document EB/ 88/35/R.69/Rév.1)

Mettant à contribution l'expérience acquise au cours de la mise en oeuvre du projet de développement rural intégré de M'Bour-Louga et de plusieurs autres projets agro-forestiers au Sénégal, et des leçons qui en ont été tirées, ce projet sur six ans initié par l'IFAD aura les objectifs généraux suivants : (a) enrayer la dégradation de l'environnement qui progresse actuellement à grands pas avec la disparition des jachères, les cultures et le déboisement excessifs des forêts en partie encouragés par l'essor des exportations d'arachides et la pression exercée sur les terres par la croissance démographique et (b) augmenter la production agricole et donc des revenus et le mode de vie des fermiers. Ce projet comprendra six principaux aspects : (i) agro-forestier, faisant appel à l'intensification de l'agriculture sur 24 000 ha et la reconstitution des forêts en association avec les cultures, compte tenu de leurs effets agronomiques bénéfiques et de la fourniture d'une gamme de produits utiles à la population, ainsi que de leur contribution au contrôle de l'érosion ; (ii) programmes d'irrigation à petite échelle, alimentés à partir de puits et de trous de forage réhabilités ou nouvellement percés, avec le développement associé de la culture fruitière et du jardinage maraîcher ; (iii) contributions et crédits ; (iv) activités génératrices de revenus organisées principalement par le biais de groupes d'intérêt économiques et de groupes de développement de la femme ; ceux-ci recevront l'aide nécessaire pour exploiter des moulins et des banques de céréales et pour se lancer à l'engraissement du bétail ; (v) support institutionnel, en particulier dans les services d'extension encourageant ces aspects, avec programmes techniques appropriés et (vi) recherche et développement, contrôle et évaluation. La région de projet d'une superficie de 2 520 km² couvre les départements de Diourbel et Banbey au coeur du bassin de culture d'arachides. Le groupe visé comprend 7 000 familles, soit 70 000 bénéficiaires possibles. Le coût total du projet, estimé à 17,13 millions de dollars U.S., sera financé par une bourse IFAD (11,13 millions de dollars U.S.) de la SRS, l'emprunteur (0,96 million de dollars U.S.) et les bénéficiaires (5,04 millions de dollars U.S. sous forme de main-d'oeuvre). Des termes hautement favorables ont été approuvés par le conseil.

(v) Soudan : Projet de crédit de coopérative à En Nahud
(Document EB 88/35/R/70/Rév.1)

Ce projet sur sept ans initié par l'IFAD cherche à augmenter la production agricole, les revenus et l'autonomie alimentaire de quelques 16 400 foyers pauvres affectés par les sécheresses et alimentés par les pluies en améliorant l'efficacité de la fourniture de crédits par la Banque Agricole du Soudan (ABS - Agricultural Bank of The Sudan), en consolidant les services d'extension agricole et en encourageant les activités des coopératives et les initiatives de groupe. L'augmentation de la population dans la zone du projet et la réduction résultante des périodes de jachère dans le système de rotation des cultures menacent d'endommager sensiblement les sols, une des seules ressources sur lesquelles la reprise économique pourra être basée. Le projet se concentrera sur l'extension et la recherche agricole afin de stimuler la production alimentaire, en mettant l'accent sur une augmentation du rendement plutôt que sur un accroissement de la zone cultivée, de façon à éviter toute érosion supplémentaire. La fourniture de crédits appuiera les efforts de développement par le biais de : (i) prêts à court terme pour les cultures alimentaires et les produits payables en espèce, ainsi que pour les jardins maraîchers domestiques cultivés principalement par les femmes et (ii) bourses à moyen terme pour le développement d'approvisionnement en eau, l'achat d'équipements et les entreprises rurales hors de la ferme. En outre, la capacité d'ABS sera consolidée par la fourniture d'une infrastructure physique, de personnel et de fonds de formation du personnel et d'exploitation. Le secrétariat des coopératives, Registrar of Cooperatives, bénéficiera du support nécessaire au travers de la formation du personnel clé afin d'encourager des coopératives saines, ainsi que par la fourniture des infrastructures et des fonds d'exploitation nécessaires. Les services essentiels de développement agricole suivants seront consolidés : (i) services d'extension pour la diffusion de technologies simples et plus efficaces ; (ii) multiplication des graines et distribution d'espèces améliorées ; (iii) développement forestier pour établir des pépinières communautaires afin de propager et de distribuer des graines d'arbres «hashab» tant pour la production de gomme arabique que pour enrayer la dégradation des sols. On estime que la production incrémentielle totale sera de 15 5 000 tonnes par an, principalement en millet et arachides, avec une augmentation supplémentaire à 19 100 tonnes une fois le développement terminé - soit 20 et 25 % respectivement. Le revenu financier net des membres des coopératives dans les régions nord et sud de la zone de projet devrait augmenter de 37 et de 44% respectivement. Le coût total du projet, estimé à 16,7 millions de dollars U.S., sera financé par l'IFAD au moyen d'une bourse de 8,80 millions de dollars U.S. et une bourse de 0,7 million de dollars U.S. de la SRS, le gouvernement finlandais FINNIDA (bourse de 2,5 millions de dollars U.S.), l'emprunteur (1 million de dollars U.S.) et ABS (3,7 millions de dollars U.S.). Des termes hautement favorables ont été approuvés par le conseil.